

Lalie fait appel à un service de médiation de dettes à cause de ses factures énergétiques : "Pour une personne seule, 120€ par mois, c'est cher !"

RTL Info avec Bernard Lobet, publié le 14 avril 2022 à 07h44

Un loyer qui augmente pour certains, des factures d'énergie qui s'emballent. Ca devient très compliqué pour de nombreux Belges. Ils ne parviennent plus à tout régler. Les demandes de médiation de dettes sont en hausse ces dernières semaines auprès des CPAS.

De nombreux Belges ont du mal à payer leurs factures et accumulent les dettes à cause de l'inflation et le prix de l'énergie. Pour cette raison, les services de médiation de dettes des CPAS sont de plus en plus sollicités.

Lalie a poussé la porte du CPAS de Schaerbeek pour la toute première fois. Les factures de gaz et d'électricité sont lourdes à porter pour elle qui gagne 1.100€ par mois : *"Pour une personne seule, 120€ par mois, c'est cher je trouve"*.

Malheureusement pour elle, il lui faut faire des choix dans ses dépenses et la santé n'est plus une priorité. *"La santé c'est foutu. A chaque fois l'huissier de justice arrive avec les factures"* nous raconte-t-elle. Le CPAS lui apporte cependant un peu de réconfort, *"j'ai raconté ce que je vis"*.

Lena est plus connue des services du CPAS. Elle est venue une fois encore pour cause de factures d'énergie : *"J'avais l'habitude de payer pour l'électricité et le gaz 80€, et là je devais payer 190€. Au bout de 3 mois, ça s'est accumulé, je n'arrivais pas et voilà pourquoi je suis venue au CPAS demander de l'aide"* nous confie-t-elle.

Pour l'assistant social du CPAS de Schaerbeek Jean-Michel Kabamba, il faut s'attendre à un afflux de demandes d'aides *"on sait que l'impact sera beaucoup plus important d'ici au mois de mai, juin ou juillet, au moment de l'émission des factures de régularisation"*.

Alors question:, quelles sont les démarches à entreprendre lorsqu'on est confronté à une accumulation de dettes et qu'on veut se faire aider ?

Caroline Jeanmart, directrice de l'observatoire du crédit et de l'endettement, explique: *"Ca doit être une démarche volontaire. La personne doit contacter un service de médiation de dettes. Soit un CPAS ou alors il y a également des services au sein d'asbl pour rencontrer un juriste ou un assistant social. Il établira aussi un listing des dettes pour trouver la meilleure solution et que la personne puisse vivre dans des conditions dignes."*